

Délibération affichée à l'Hôtel de Ville  
et transmise au représentant de l'Etat

le 16 juillet 2013

## **CONSEIL DE PARIS**

### **Conseil Municipal**

#### **Extrait du registre des délibérations**

-----

**Séance des 8, 9 et 10 juillet 2013**

**2013 DDEEES 89** Signature d'une convention d'occupation du domaine public pour l'organisation d'un salon d'art contemporain et de design sur l'avenue des Champs Elysées (8e)

**Mme Lyne COHEN-SOLAL, rapporteure**

-----

**Le Conseil de Paris, siégeant en formation de Conseil Municipal,**

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;

Vu le projet de délibération en date du 25 juin 2013, par lequel Monsieur le Maire de Paris sollicite l'autorisation de signer, avec la société OREXPO Paris, une convention pour l'occupation du domaine public, avenue des Champs Elysées (8e) du 17 octobre 2013 au 6 novembre 2013 inclus ;

Vu la saisine pour avis du Conseil du 8<sup>e</sup> arrondissement en date du 21 juin 2013 ;

Sur le rapport présenté par Mme Lyne COHEN-SOLAL, au nom de la 2<sup>e</sup> Commission,

Délibère :

Article 1 : Monsieur le Maire de Paris est autorisé à signer avec la société OREXPO Paris une convention pour l'occupation du domaine public avenue des Champs Elysées (Paris 8e) du 17 octobre 2013 au 6 novembre 2013 inclus, dont le texte est joint à la présente délibération.

Article 2 : La recette correspondante sera constatée au chapitre 70, nature 70 321, rubrique 91, du budget de fonctionnement de la Ville de Paris pour l'année 2013.